MAYET

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Présents : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M. HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, MME ALLARD Cecile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGÉ Chantal, MME GOTEFROY Virginie.

Absents excusés et représentés : MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel, M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PICKAERT Séverine, M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGÉ Chantal, M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance : MME RÉMY Sandrine

Point 1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2022 (1 procès-verbal en pièce jointe)

Aucune remarque n'est apportée.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des voix, le procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2022.

Point 2 : Pacte Financier et Fiscal du bloc communal 2022-2025 coordonné par la Communauté de Communes Sud Sarthe (1 document en pièce jointe)

Le conseil communautaire de la CC Sud Sarthe, réuni le 15 septembre 2022, a pris acte du contenu et des orientations du pacte financier et fiscal du bloc communal 2022-2025.

Le pacte financier et fiscal du bloc communal, coordonné par la Communauté de Communes Sud Sarthe, répond aux objectifs suivants :

- La solidarité entre les collectivités du territoire
- L'optimisation des ressources et des charges
- Le dialogue entre les acteurs

Les actions d'optimisation sont les suivantes :

- ✓ Les leviers d'optimisation de la dépense publique
  - Accentuer la mutualisation en massifiant les contrats d'assurance
  - Optimiser les charges à caractère général des collectivités
  - Faciliter la mise en réseau et accentuer la mutualisation des compétences internes

- ✓ Les leviers d'optimisation des ressources
  - Mettre à jour les bases fiscales communales et intercommunales
  - Mettre en place un fonds de concours descendant en investissement et fonctionnement pour les communes
  - Mettre en place un fonds de concours ascendant en investissement et en fonctionnement pour l'intercommunalité

Un calendrier a été proposé sur la période 2022-2025 pour la mise en œuvre de ces actions.
Chaque conseil municipal aura la liberté de se positionner sur le niveau d'engagement de la collectivité vis-à-vis du pacte financier et fiscal du bloc communal sachant que le nombre de collectivités volontaires conditionnera le volume des ressources financières et fiscales libérées.

Monsieur OUVRARD demande aux conseillers de prendre acte du contenu et des orientations du Pacte Financier et Fiscal du bloc communal 2022-2025, tel qu'annexé. Il souhaite que les élus émettent un avis.

M. OUVRARD rappelle qu'au conseil municipal du 04 juillet 2022, celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, a validé les préconisations suivantes :

- Leviers de maitrise de la dépense publique :
  - Prioriser la réorganisation des services et accentuer la mutualisation des agents publics entre collectivités
  - Ne pas réduire les subventions aux associations par les communes

- Leviers d'optimisation des ressources :
  - Ne pas passer par un cabinet pour mettre à jour les bases fiscales
  - Ne pas transférer l'intégralité du FPIC à l'intercommunalité

La Communauté de Communes Sud Sarthe a ensuite fait une réunion de présentation le 17 octobre à Requeil.

M. OUVRARD sollicite donc le conseil pour émettre un avis sur la restitution faite par le cabinet Willing.

Des démarches ont déjà été mise en place (travail sur les bases fiscales, travail sur les assurances…). Il est à noter qu'il est indispensable que la mutualisation corresponde aux contrats en cours.

Après exposé, et sans remarque particulière, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des voix, prennent acte du contenu et des orientations du Pacte Financier et Fiscal du bloc communal 2022-2025, tel qu'annexé et émettent un avis favorable.

Point 3 : Constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025 (1 document en pièce jointe)

Pour donner suite à la prise de compétence voirie au 1er janvier 2018 et au groupement de commande qui prend fin au 31/12/2022, il est proposé, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien de la voirie communale et intercommunale, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 de la Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE ou non d'adhérer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025,

APPROUVE ou non le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025,

AUTORISE ou non le Maire à signer la convention,

DESIGNE ou non la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,

DESIGNE ou non parmi ses membres M(me)……, membre titulaire et M(me)……., membre suppléant de la commission de travail du groupement,

DECIDE ou non de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :

Montant minimum H.T. : XXX €
Montant maximum H.T. (3 fois le minimum H.T.) : XXX€

DONNE POUVOIR ou non au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur OUVRARD sollicite les conseillers municipaux pour participer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – Programme 2023-2025.
Monsieur OUVRARD propose de désigner monsieur CHANTOISEAU en qualité de membre titulaire et monsieur OUVRARD en membre suppléant de la commission de travail du groupement.
Monsieur OUVRARD propose que le montant minimum à inscrire soit de 30 000 € HT et par voie de conséquence 90 000 € HT comme montant maximum.

M. CHANTOISEAU présente le dossier. Ce regroupement de commande espère ne pas générer trop de hausse, bien que 2021 ait été déjà réévalué.

M. CHANTOISEAU précise que si l'enveloppe est décidée en conseil, il est difficile de dire le nombre de kilomètres de voirie qui pourra être restauré. Cela va dépendre du bordereau de prix de l'entreprise retenue. M. BRAULT et M. OUVRARD avancent que le montant retenu définitivement sera connu au moment du vote du budget 2023.

M. CHANTOISEAU rappelle que les travaux avec la société COLAS se sont bien passés mais il n'est pas sûr que cette société soit celle retenue sur l'année 2023-2025.

M. DELOBEL demande les critères de la constitution de l'appel d'offres. M. CHANTOISEAU répond que les communes communiquent leurs besoins (type de travaux sur la voirie) et les sociétés émettent des bordereaux de prix. L'entreprise la mieux disante est retenue et agira sur les communes adhérentes au groupement.

M. OUVRARD refait la lecture du projet de délibération avec les propositions écrites dans le conducteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, valide l'adhésion au groupement de commande, désigne M. CHANTOISEAU comme membre titulaire et M. OUVRARD comme membre suppléant de la commission de travail du groupement, et fixe un montant de 30 000 € HT minimum et de 90 0000 € HT maximum pour la réalisation des travaux.

Point 4 : Subvention exceptionnelle école Jules Ferry

Les enseignantes et les élèves de l'école Jules Ferry sollicitent une subvention pour permettre à tous les élèves de l'école de participer à une classe découverte regroupant les deux grands axes du projet qui sont l'environnement (dans son observation et sa protection) et le sport dans le cadre de la labélisation de l'école pour les JO 2024. Le séjour aurait lieu du 16 au 18 janvier 2023 (3 jours et 2 nuits).

Ce projet représente l'opportunité d'une pratique sportive qui ne pourrait pas être proposée au sein de l'école et la découverte d'un milieu naturel qui n'est pas habituel pour les élèves : l'occasion d'élargir les actions et la prise de conscience de l'impact humain sur l'environnement.

Ce projet, au-delà des thèmes évoqués ci-dessus, propose une ouverture sur le monde et les autres. Une occasion pour tous et en particulier pour les élèves issus d'une famille dans le besoin, de découvrir dans un cadre particulier la vie en communauté.
Le coût initial de ce voyage est évalué à 143 euros par élèves, ce qui est inenvisageable pour beaucoup de familles. Depuis le début de l'année, l'équipe enseignante et les élèves prouvent leur

motivation en s'investissant et en menant des actions pour récolter des fonds. L'objectif commun est que TOUS les élèves puissent participer, quelle que soit la situation financière des familles.

Programme d'activités :

- Cycle 2 : Poney, escalade, nourrissage des animaux de la ferme pédagogique, découverte sensorielle autour de la mare (observation des espèces végétales, pêche à l'épuisette, approche du fonctionnement d'un écosystème aquatique)
- Cycle 3 : découverte de l'activité disco-golf, de l'escalade et étude des milieux naturels

Budget prévisionnel :

Dépenses	Total	Par enfant	Recettes	Total	Par enfant
Transport car	6 000,00 €	41,00 €	Participation familles	6 570,00 €	45,00 €
Hébergement et activités	14 980,30 €	102,60 €	Subvention APE	1 460,00 €	10,00 €
			MAE	100,00 €	0,70 €
			Coopérative scolaire	9 000,00 €	61,60 €
TOTAL	20 980,00 €	143,70 €	Don / actions autofinancement	3 850,00 €	26,40 €

- Différentes actions d'autofinancements (vente de gâteaux, vente de chocolats, marché d'automne) et demande de subventions auprès de la commune et des différents commerces et entreprises de la ville.
- La subvention de l'APE peut augmenter en fonction des nouvelles recettes suite aux actions de début d'année.

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de verser une subvention de 20 € par élèves résidant à Mayet, pour les enfants scolarisés en ULIS et les enfants domiciliés dans une famille d'accueil mayetaise.

M. OUVRARD présente le dossier et présente le courrier envoyé par les enseignantes et les élèves le 20 septembre 2022.

Des entreprises et des dons conséquents ont été réalisés. (Carrefour contact 300 €, Adine 1 000 €, Lavigne 500 €, Boulangerie HUET 150 €, Pharmacie 100 €)
M. OUVRARD remercie les généreux donateurs.

M. OUVRARD propose d'attribuer cette subvention par rapport au lieu d'habitation des élèves et de fixer ce critère comme une base pour de potentielles futures demandes.

Un point sera fait avec la directrice de l'école Jules FERRY au moment du versement de la subvention. L'ordre de grandeur des enfants pris en compte dans le calcul est de 140 élèves.

M. OUVRARD propose au conseil municipal de verser une subvention de 20 € par élèves résidant à Mayet, pour les enfants scolarisés en ULIS et les enfants domiciliés dans une famille d'accueil mayetaise.

Aucune remarque n'est faite.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des voix

Point 5 : Dénomination de la médiathèque

Pour mémoire, la médiathèque porte le nom de Médiathèque le Maine Blanc Simone VEIL (délibération n°18_DE01_CM2201 du 22 janvier 2018)

A son ouverture en avril 2001, l'attribution du nom Le Maine blanc à la médiathèque municipale est liée au territoire de son implantation : Le Maine pour l'espace entre Sarthe et Loir, au sud-est du Mans et blanc lié au calcaire de son sous-sol.

En mars 2018, pour donner suite au travail de mémoire Simone Veil, les élèves de 3ème du collège Suzanne BOUTTELOUP à Mayet ont fait le choix d'ajouter le nom de Simone Veil à la médiathèque.

Pour donner suite à la commission culture qui s'est réunie en date du 11 octobre 2022, il est proposé au conseil municipal de rebaptiser la médiathèque : médiathèque Simone VEIL.

Monsieur OUVRARD souhaite que le conseil municipal donne son avis.

Mme JARROSSAY rappelle l'origine des noms présents, à ce jour, sur la façade du bâtiment.

M. DELOBEL demande l'origine du « Maine Blanc ». Ce nom est lié à la roche présente dans le canton de Mayet.

Après exposé, et sans remarque particulière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de renommer la médiathèque : « la médiathèque Simone VEIL ».

Point 6 : Décisions budgétaires modificatives

- Pour faire suite au départ de M. ROZIERE, locataire du cabinet dentaire, il est nécessaire d'approvisionner le compte 165 (cautionnement) afin de lui rembourser le dépôt de garantie de 600 € effectué lors de son arrivée.

- Pour faire suite aux divers éléments de la paie (Augmentations des charges, avancements, remplacements du personnel en arrêt, recrutements…) il est nécessaire d'abonder le Chapitre 012 (charges du personnel) de la somme de 35 000,00 €.

- Afin de modifier la délibération du 22 novembre 2021, concernant les admissions en non-valeurs pour LA CAISSE DES ECOLES, il est nécessaire d'apporter une correction à l'écriture comptable et d'imputer directement sur le budget concerné.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'ajuster les écritures comptables des Budgets Primitifs 2022, afin de pouvoir procéder au mandatement. Il apparait donc nécessaire de passer les décisions modificatives comme suit :

BUDGET « COMMUNE »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 012 (6413) Chapitre 022		+35 000,00 € -15 000,00 €	Compte 6419		+ 20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €		TOTAL	20 000,00 €

Section d'Investissement ***Section d'Investissement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 165 Compte 2182		+ 600,00 € - 600,00 €			
	TOTAL	00,00 €		TOTAL	00,00 €

BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 6541 Compte 6542		+ 6 749,18 € + 3 682.86 €	Compte 70882		+ 10 432,04 €
	TOTAL	+10 432,04 €		TOTAL	+ 10 432,04 €

Monsieur OUVRARD propose au conseil municipal de valider les modifications budgétaires proposées.

Concernant le remboursement de la caution de M. ROZIERE, M. BRAULT informe que son départ n'avait pas été prévu lors de la confection du Budget.

Le besoin en crédits sur le personnel résulte des remplacements d'agents par ailleurs remboursés par l'assurance au compte 6419.

Sur le budget de la caisse des écoles, la trésorerie a demandé à la commune de Mayet de solder des factures non payées datant de quelques années.

M. CHANTOISEAU demande si les admissions en non-valeur seront toutes soldées. La réponse est non. Il s'agit seulement du montant que la trésorerie juge irrécouvrable.

Mme RAMAUGÉ fait part également de sommes en non-valeurs au Syndicat Mixte de l'Adduction de l'Eau Potable.

Après exposé, et sans remarque particulière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de valider les modifications budgétaires proposées.

Point 7 : Révision de loyers arrivés à échéance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

- À compter du 1er septembre 2022 :

Augmentation du loyer de 3.50 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction –ICC 1er trim. 22)

- Mme VADE : soit un loyer de 355,69 € par mois

- À compter du 1er octobre 2022 :

Augmentation du loyer de 3.32 % (Calcul sur la base de l'Indice des loyers commerciaux - ILC 1er trim. 22)

- Sarl C.T.M. : soit un loyer de 413,48 € par mois

Monsieur OUVRARD sollicite le conseil municipal pour valider ces révisions de loyers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de valider ces révisions de loyers.

Point 8 : Affaires et informations diverses

✓ **Pole Equilibre Territorial et Rural (PETR)**

Le PETR travaille depuis plusieurs mois déjà au déploiement de son schéma directeur des énergies renouvelables.

Action inscrite dans son Plan Climat, ce schéma a pour vocation de permettre au territoire d'atteindre ses objectifs en matière de production d'énergies renouvelables tout en favorisant un déploiement plus serein et concerté des différents projets structurants (éolien, photovoltaïque au sol, méthanisation).

Pour cela, le PETR a programmé de nombreux ateliers (6 en communautés de communes avec les élus et 1 avec les associations) pour concerter l'ensemble des parties prenantes sur les critères de déploiement des projets à faire figurer dans le schéma (document joint).

Les critères qui seront retenus permettront d'établir des chartes de co-développement des projets dans le but de cadrer le déploiement des projets et de soutenir les communes face à la multiplicité des sollicitations par les porteurs de projets.

Vous retrouverez dans ce support plusieurs éléments pour chaque énergie, sur lesquels le PETR vous demande de voter « d'accord/pas d'accord/souhaite reformuler » :

- Des recommandations qui représentent des actions complémentaires à mener dans le cadre du Schéma Directeur Energies Renouvelables => recommandations simples, aucune obligation.

- Des propositions en direction des communes/EPCI pour la mise en œuvre du schéma. Ce sont très souvent des propositions à inclure dans les PLUi => propositions pour intégrer des éléments lors de la révision des PLUi, aucune obligation.

- Des préconisations qui seront intégrées dans le schéma et qui apparaîtront dans la charte de co-développement des projets => préconisations sollicitées par les élus et les associations lors des ateliers, il s'agira de critères que devront respecter les porteurs de projets.

Vous trouverez ci-après le lien sur lequel vous pourrez effectuer vos votes : https://forms.office.com/r/aq0EEFYLqE

Une présentation de cette démarche aura lieu en bureau communautaire de la CC du Pays Fléchois, en conseil communautaire de la CC Loir-Lucé-Bercé et lors de la conférence des maires de la CC Sud Sarthe.

Le PETR invite fortement les élus à prendre connaissance du questionnaire. Il est rappelé que ce schéma directeur doit être l'expression du positionnement des élus de la Vallée du Loir. Il est donc essentiel que chacun puisse faire connaitre son positionnement sur la question du déploiement des énergies renouvelables.

M. OUVRARD sollicite les conseillers pour répondre à l'enquête. Il les remercie par avance d'y répondre avant le 17 novembre. Le fait de demander l'avis aux conseillers est une très bonne démarche.

Intervention de M. OUVRARD

M. OUVRARD fait la lecture du courrier du service communication de l'Elysée dans lequel il est fait part qu'il accède à la demande de visiter le Palais de l'Elysée avec le conseil municipal jeunes (CMJ). M. OUVRARD se réjouit de ce courrier, il en fera part dès demain matin aux élus du CMJ.

Le 16 octobre, M. CHANTOISEAU, élu d'astreinte, et M. OUVRARD ont été appelé par la gendarmerie pour un coffre-fort éventré retrouvé dans la forêt. Celui-ci avait été volé dans une autre commune. Plusieurs jours ont été nécessaires pour le retirer en raison de procédures judiciaires à respecter.

M. OUVRARD souhaite qu'une réflexion soit entamée sur le découpage des bureaux de vote de la commune. En effet, les précédents scrutins ont montré que le nombre de votants est disproportionné et provoque de trop longues attentes au bureau Nord. Il invite des élus à rejoindre ce groupe de réflexion. M. DELOBEL, M. CHANTOISEAU, MME RÉMY, M. LANGLAIS, M. BRAULT sont volontaires. M. DROUET se renseigne auprès de la préfecture sur la démarche à suivre pour opérer ce changement.

Le chantier « argent de poche » durant la première semaine des vacances scolaires de la Toussaint s'est très bien déroulé. La commune de Mayet s'est portée volontaire à l'invitation de communauté de communes qui essayait ce dispositif dans le cadre du programme Jeunes m'activ. Sept jeunes encadrés par Laure CAIGNART, animatrice de la communauté de communes, et Brigitte Landrieau, agent de la commune, ont fabriqué un chalet qui viendra décorer la place pour Noël. L'inauguration est prévue le 10 décembre à 10 h 00.

Mme BAREAU précise que le dispositif « argent de poche » permet aux jeunes d'avoir une contribution financière de 75 €, montant entièrement pris en charge par la Communauté de

Communes Sud Sarthe. Il est possible que ce dispositif, pour l'année prochaine, soit reconduit sur une autre commune.

Intervention de Mme JARROSSAY

- ✓ Affaires scolaires

- Ecole Jules Ferry

Effectifs = ULIS (12 élèves), CP/CE2 (25 élèves), CE1/CE2 (26 élèves), CE1/CE2 (26 élèves) CM1/CM2 (28 élèves), CM/CM2 (29 élèves) soit un total de 146 élèves.

Du 12 septembre au 28 novembre, les élèves de CE1 et 6 élèves de la classe ULIS auront un cycle piscine. Les CM2 et les autres élèves de la classe ULIS iront à la piscine à partir du jeudi 8 décembre jusqu'au jeudi 9 mars. Il y a 10 séances pour chacun des groupes. La mairie finance les séances et le transport.

144 élèves partiront en classe découverte en janvier. 2 élèves ne partiront pas. Les raisons ne sont pas financières. 20 adultes dont 2 AESH et 5 enseignantes les accompagneront. Une enseignante restera à l'école pour accueillir les 2 élèves. Le séjour durera 3 jours et 2 nuits.

Quelques dates à retenir :
- 28 novembre : spectacle de Noël
- 10 et 11 décembre : marché de Noël
- 5 mars : défilé du carnaval
- 2 avril : Kids dressing
- 1er juillet : fête des écoles

- Ecole Saint Exupéry

Effectifs = TPS/PS (21 élèves), PS/MS (19 élèves), MS/GS (19 élèves), MS/GS (20 élèves) soit un total de 79 élèves.

Les effectifs ont augmenté et c'est une très bonne nouvelle. La section de TPS permet de faire une entrée progressive à l'école, importante pour le développement du langage.

Le projet de l'école reste le langage, c'est une étape fondamentale dans les apprentissages. L'école Saint Exupéry met en place dans les classes, différents projets afin de faire évoluer au mieux chaque enfant.

L'activité piscine pour les GS est prévue pour le 3ème trimestre 2023 à la piscine du Lude. Les enseignantes ont souligné l'importance de cette activité du fait de voir les enfants progresser et de partager un moment agréable en dehors de l'école. Il est à noter que cette année le nombre de parents agréés pour accompagner les enfants dans l'eau est un peu plus important. C'est un détail qui a son importance puisque que sans cette participation et un nombre suffisant de parents, l'activité piscine ne pourrait avoir lieu.

L'école participera à nouveau au projet « Ecole et Cinéma » cette année avec deux séances dans l'année.
La municipalité a été remerciée pour le remplacement de deux ATSEM, pour donner suite à un départ à la retraite et un arrêt de travail, ainsi que pour les travaux réalisés comme la fabrication d'un grand chevalet par Mme LANDRIEAU, le remplacement de la toile d'araignée du jeux extérieur et le store de la classe des petits.

Les serviettes pour les enfants de maternelle Saint Exupéry et les maternelles de l'école Notre Dame de Bonneval ont été mises en place, cela a permis d'améliorer sensiblement les conditions dans lesquelles les enfants mangent.
Un retour très positif est revenu concernant l'accueil périscolaire tant envers le personnel de la Communauté de communes que des activités proposées.

Quelques dates à retenir :
- La photo scolaire aura lieu le 18 novembre.

- Un spectacle est prévu sur le thème de Noël le 12 décembre pour toutes les classes.
- Le marché de Noël avec ateliers proposés aux parents. Peut-être le vendredi 9 décembre

✓ Collège Suzanne BOUTELOUP

Mme JARROSSAY annonce la mise en place du conseil d'administration et l'installation des différentes commissions avec le nouveau bureau des représentants de parents d'élèves.
Il a été souligné lors du conseil d'administration la difficulté d'organiser et de prévoir des déplacements avec les élèves (visites ou des voyages) par le coût exorbitant des tarifs des transporteurs.

✓ Associations

Un rendez-vous a réuni les associations afin de finaliser le calendrier évènementiel. La plupart les dates avaient été prises en amont par mail, ce qui a grandement facilité et accéléré la mise en forme.
Il faut maintenant ajouter différents sites en dehors des salles (plan d'eau, gymnase, stade Prévert, place…). Ce sera effectif à partir de la mise en place sur le nouveau site internet. En attendant, s'il y avait des dates supplémentaires, il faut que les associations aient le réflexe de consulter le planning des réservations avant de poser une date d'événement.

✓ Microfolies

Le matériel arrive progressivement, une alarme a été installée à la médiathèque. Une petite frayeur a été ressentie pour l'écran qui se trouve non livré mais qui a été localisé dans le sud de la France !

La date de l'inauguration est arrêtée au Samedi 03 décembre 2022 à la médiathèque. Il manque, à ce jour, quelques retours de présence pour finaliser le programme. Il sera communiqué dans les prochains jours.

Lors de l'inauguration, il sera proposé aux visiteurs l'accès libre au musée numérique et aux deux casques de réalité virtuelle une partie de la matinée et dans l'après-midi. L'atelier FabLab, avec l'imprimante 3D, sera l'occasion pour ceux qui veulent de découvrir son fonctionnement tout au long de la journée et de participer sur ordinateur à la manipulation du logiciel pour l'impression en 3D.

L'inauguration officielle aura lieu à 17 h 00 et à 20 h 30, un ciné concert clôturera la journée en présentant le dernier module des microfolies qui est l'espace scénique.

✓ Quelques dates à retenir

- Vendredi 18 novembre : soirée court métrage
- Samedi 19 novembre : soirée dansante de Sainte Cécile
- Lundi 28 novembre : Noël des écoles publiques
- Vendredi 09 décembre : concert de L'Harmonie Municipale et de La Chorale des Poly'sons à l'église
- Samedi 10 décembre : Noël de la Municipalité sur la place avec spectacle, restauration et exposants.
- Dimanche 11 décembre : marché de Noël du Comité des Fêtes à la salle des fêtes
- Samedi 17 décembre : soirée de Noël du GEAC au métronome
- Mercredi 21 décembre : lecture spectacle « je vais te manger » à la médiathèque

Intervention de M. PESLERBE

M. PESLERBE informe le conseil municipal que M. BONE Bastien souhaite acheter une superficie de 6 000 m² pour ensuite y installer un bâtiment.

La prochaine commission camping aura lieu le lundi 21 novembre à 19 h 00 dans la salle du conseil municipal.

Intervention de M. CHANTOISEAU

Les travaux de la rue des voltigeurs a commencé. Il n'y a pas de mauvaise surprise. Les fourreaux sont en cours d'installation. Les entreprises facilitent les accès au domicile des habitants et les habitants sont très coopératifs.

La tondeuse, pour le service des espaces verts, est en cours d'achat. La tondeuse actuelle ne fonctionne pas très bien et il faut la préserver jusqu'au mois de mars 2023. Le stade de football est une priorité.

Mme GUYET demande s'il est possible de mutualiser cet achat. M. CHANTOISEAU répond que le besoin annuel est de 400 h avec une prévision de travail sur 10 ans. Cette question ne se pose pas sur ce type d'équipement car il s'agit d'un matériel fragile et qu'il est nécessaire d'avoir le moins d'utilisateurs possibles.

M. PESLERBE reparle de la roberine. Monsieur CHANTOISEAU dit qu'elle existe toujours mais elle ne serait pas remplacée si elle était en panne.

La nouvelle programmation pour l'éclairage public est mise en place avec une extinction à 22 h 30 (sauf point permanent en face de la caserne des pompiers). Il y a encore 2 points à corriger. L'allumage de l'éclairage public se fait à 6 h 00.

Mme GUYET demande si on peut pénaliser l'entreprise au regard de la qualité de travail. M. CHANTOISEAU passe un temps assez conséquent et une lecture du contrat de maintenance va être fait.

Un devis est en cours pour piloter les projecteurs de l'église manuellement. Il s'agit d'une commande à partir de l'armoire n°1. Mme GUYET demande s'il est possible de changer de prestataire.

M. CHANTOISEAU propose de créer une commission de travail sur les accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) : M. DENIS, M. HAMONIC et M. DELOBEL souhaitent y participer. Il est également proposé que ce groupe de travail soit ouvert à des personnes en situation d'handicap. M. OUVRARD pose la question de la participation de l'ATESART.

M. PESLERBE, sur le sujet des accès PMR, parle d'un audit fait au camping qui valide l'existant.

La mise en place des illuminations se fera au 1er décembre. Mme MONSAINT demande la date à laquelle s'arrêteront les illuminations. La réponse est le 15 janvier.

INTERVENTION M. BRAULT

M. BRAULT informe qu'il est en relation avec les services des impôts au sujets des impôts fonciers de l'année 2022. En effet, beaucoup d'erreurs sont constatées et, à ce jour, le montant estimé des exonérations demandées s'élève à environ de 4000 € .
L'état de l'actif est en fin de vérification et l'ensemble des écritures corrigées devrait aboutir en accord avec la trésorerie au plus tard le 31 décembre.

INTERVENTION MME BAREAU

- ✓ Illuminations

Pour limiter les consommations électriques, seule la place de l'hôtel de ville et les sapins seront illuminés pendant les fêtes. Une décoration particulière autour du sapin de Noël, devant l'église, sera mise en place.

- ✓ Conseil Municipal Jeunes

Les élus du CMJ ont participé à des après-midi jeu avec les résidents de l'EHPAD pendant les vacances scolaires, les lundi 24 et 31 octobre. Le souhait de la municipalité est d'étendre ce type d'intervention à d'autres jeunes volontaires ; cela sera discuté avec les jeunes élus.

- ✓ CCAS

En remplacement du repas des anciens qui n'a pas pu être organisé pour des raisons sanitaires au printemps 2021 et 2022, les membres du CCAS ont souhaité mettre en place pour cette année, à titre exceptionnel, un opération bons SENIORS, qui sont des bons d'achats distribués à toutes les personnes de plus de 70 ans résidants sur la commune et inscrites sur les listes électorales.

Ces bons sont valables du lundi 14 novembre au dimanche 11 décembre et utilisables dans 20 commerces ainsi que chez les 5 marchands réguliers du marché. Chaque bénéficiaire a reçu 2 bons d'achat d'un montant total de 10 €. Outre le fait que cette démarche est un geste envers les séniors vers qui aucune action n'avait été faite depuis deux années, elle permet aussi de soutenir les commerces mayetais.

- ✓ Cimetière

Dans le cadre du plan d'exhumation qui sera effectuer tous les ans, il est prévu que 4 concessions soient exhumées dans les prochaines semaines par la société Logistic Marbrerie pour un coût de 2 636 €.

Une plaque pour identifier l'ossuaire sera mise en place pour un coût de 228 €.

Pour donner suite à la vente des dernières concessions en 2022 dans le colombarium actuel, l'achat d'un nouveau colombarium 12 cases auprès de la société PFG avait été anticipé. Le nouveau colombarium sera mis en place dans les semaines à venir. Cet investissement s'élève à 4 380 €.

Mme BAREAU remercie Mme NEVEU du travail engagé dans ces dossiers. A l'initiative de cet agent, un accueil a été fait le 1er novembre de 9 h 30 à 12 h 30. Une dizaine de rdv a été pris.

Mme GUYET pose la question du nombre d'emplacements dans le cimetière. Une réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal.
M. DELOBEL demande si les panneaux à l'entrée du cimetière sont toujours provisoires. La réponse est oui.

- ✓ Bulletin municipal

L'élaboration de l'Antenne de Mayet est en cours. La distribution se fera en semaine 51 ou 52 suivant la livraison par le fournisseur et les conseillers seront sollicités pour la distribution en campagne.

- ✓ Site internet et vidéo drone

Pour donner suite à la création du nouveau logo, un nouveau site internet ainsi qu'une vidéo drone de la ville ont été réalisés par la société Utopia et ont été présentés aux élus.
Le changement des DNS (Domain Name System) est effectué depuis 17h le 14 novembre 2022 pour que le nouveau site soit mis à disposition du public le 16 novembre 17h au plus tard. L'adresse du site internet est inchangée : www.mairie-mayet.fr
La création du module de Gestion Relation Citoyen a été démarrée et sera mise en service en 2023 ; la date ne sera communiquée qu'à l'issue d'une période nécessaire de tests.
La subvention de 13 070 € a été créditée.

Autres interventions

M. OUVRARD présentera ses vœux aux habitants le vendredi 6 janvier à 19 h 00.

Le dernier conseil municipal de l'année aura lieu le lundi 12 décembre à 20 h 00.

Fin du conseil municipal : 22 h 15